

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **INVITATION À SOUMISSIONNER (RFP)** | | |
| NOM ET ADDRESSE DE L’ENTREPRISE | DATE : Juillet 18, 2023 | |
| REFERENCE : 97901 | |

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre de **RÉALISATION D'UNE RECHERECHE SUR L’ALPHABETISATION NUMÉRIQUE ET FINANCIÈRE : LES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES POUR LA RESILIENCE (DFS4Res)**.

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l’annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions peuvent être déposées jusqu’au lundi le 28 août, 2023, et par courrier électronique à l’adresse suivant :

**United Nations Capital Development Fund**

[uncdf.procurement@uncdf.org](mailto:uncdf.procurement@uncdf.org)

Votre soumission doit être rédigée en **anglais ou français** et assortie d’une durée de validité minimum de **120 jours.**

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu’elle parviendra à l’adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par UNCDF postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu’elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Les dossiers de proposition technique et de proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉS et envoyés séparément et clairement marqués comme **«PROPOSITION TECHNIQUE – [RFP 97901 – RÉALISATION D'UNE RECHERECHE SUR L’ALPHABETISATION NUMÉRIQUE ET FINANCIÈRE : LES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES POUR LA RESILIENCE (DFS4Res)]»** ou «**PROPOSITION FINANCIÈRE – [RFP 97901 – RÉALISATION D'UNE RECHERECHE SUR L’ALPHABETISATION NUMÉRIQUE ET FINANCIÈRE : LES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES POUR LA RESILIENCE (DFS4Res)]**», selon le cas. Chaque document doit inclure le nom et l’adresse du proposant.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l’exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l’ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences de UNCDF.

La soumission qui répondra à l’ensemble des exigences, satisfera l’ensemble des critères d’évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d’attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par UNCDF. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n’accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d’erreurs effectués par UNCDF, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l’inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par UNCDF après réception de la soumission. Lors de l’attribution du contrat ou du bon de commande, UNCDF se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l’offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d’une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales de UNCDF (Annexe 3).

Veuillez noter que UNCDF n’est pas tenu d’accepter une quelconque soumission ou d’attribuer un contrat/bon de commande et n’est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d’une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que UNCDF met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l’attribution d’un bon de commande ou d’un contrat de faire appel dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n’avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l’adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>

**UNCDF encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d’intérêts en indiquant a UNCDF si vous-même, l’une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP**.

UNCDF applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s’est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l’ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables a UNCDF, ainsi qu’aux tiers participant aux activités de UNCDF.UNCDF attend de ses fournisseurs qu’ils respectent le code de conduite à l’intention des fournisseurs de l’Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l’intermédiaire du lien suivant : <https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/pdf/unscc/conduct_english.pdf>

**Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.**

**Cordialement,**

**Bram Peters**

**Directeur de Programme DFS4Res**

**18 Juillet 2023**

**Annexe 1**

**Description des exigences**

|  |  |
| --- | --- |
| Contexte | **RÉALISATION D'UNE RECHERECHE SUR L’ALPHABETISATION NUMÉRIQUE ET FINANCIÈRE : LES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES POUR LA RESILIENCE (DFS4Res)**  Ce projet sera géré par UNCDF. UNCDF met les financements publics et privés au service des pauvres dans les 47 pays les moins avancés (PMA) du monde. Grâce à son mandat et à ses instruments, UNCDF propose des modèles de financement du "dernier kilomètre" qui débloquent des ressources publiques et privées, en particulier au niveau national, afin de réduire la pauvreté et de soutenir le développement économique local. Ce dernier kilomètre est celui où les ressources disponibles pour le développement sont les plus rares, où les défaillances du marché sont les plus prononcées et où les bénéfices de la croissance nationale tendent à exclure les populations.  Avec le soutien de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS), UNCDF a lancé le programme DFS for Resilience (DFS4Res), qui vise à libérer le potentiel des services financiers numériques (SFN) pour la résilience des économies des pays les moins avancés (PMA). (Pour plus d'informations, consultez le site : <https://www.uncdf.org/dfs4resilience>).  Le présent appel à propositions concerne plus particulièrement le Niger et le Gabon. Dans le cadre du programme DFS4R UNCDF recherche des candidatures d'institutions de recherche légalement établies, de groupes de réflexion, d'organisations du secteur privé et/ou public pour mener une enquête sur la littératie numérique et financière (LNF) dans ces pays. Les candidats (ci-après dénommés le "cabinet") peuvent postuler soit en tant qu'entités individuelles, soit en tant que consortium, et doivent postuler pour les deux pays.  **Contexte**  L'alphabétisation numérique et l'alphabétisation financière (LDF) sont deux domaines d'une importance capitale pour l'Afrique subsaharienne. Compte tenu des faibles niveaux actuels de LDF sur le continent et de l'augmentation de l'adoption de la numérisation des services financiers, il est nécessaire de doter les Africains, en particulier ceux qui ne sont pas encore en mesure de bénéficier des progrès rapides de la technologie, des compétences adéquates en matière de gestion numérique et financière. Si, ces dernières années, des investissements importants ont été réalisés en Afrique subsaharienne dans l'infrastructure numérique de base et si les gouvernements nationaux donnent la priorité à l'amélioration de la connectivité numérique sur le continent, il reste du travail à faire tant du côté de l'offre que de celui de la demande. Par conséquent, une économie numérique en plein essor peut avoir un impact positif sur de nombreuses vies en Afrique subsaharienne, et bien que la pandémie de COVID-19 se soit révélée être un catalyseur de la numérisation, le revers de la même médaille est un risque accru de laisser pour compte les plus vulnérables dans les pays africains.  C'est dans ce contexte que UNCDF, en étroite collaboration avec les principales parties prenantes des secteurs public et privé, vise à soutenir le développement d'économies numériques inclusives dans les pays qui ont le plus besoin d'un soutien en matière de numérisation. DSF4Res a été initialement lancé dans la région du Pacifique en partenariat avec le PNUD et la CNUCED, où UNCDF a joué un rôle de premier plan dans la réalisation de changements profonds au cours de la dernière décennie, depuis l'élaboration de politiques jusqu'à la première initiative d'éducation financière au niveau national dans la région du Pacifique, à Fidji. UNCDF s'efforce maintenant d'appliquer les leçons et les outils tirés de ces initiatives à d'autres pays dans lesquels il travaille.  **Objectifs**  **Les objectifs de UNCDF pour la réalisation de l'enquête DFL en Afrique subsaharienne sont les suivants :**   1. Créer une base de données solide répertoriant les niveaux d'alphabétisation financière, numérique et digitale dans les pays cibles, en particulier les communautés rurales, les femmes, les jeunes et les MPME, les migrants et les personnes déplacées à l'étranger :  * Comprendre pourquoi les niveaux observés sont faibles, modérés ou élevés * Identifier les obstacles/barrières à l'accès aux formations/contenus de littératie financière et numérique.  1. Acquérir des connaissances approfondies sur les types d'interventions en matière d'éducation financière, numérique et digitale (à la fois le contenu et les mécanismes de prestation) en comprenant les besoins des personnes dans les pays cibles. 2. Construire une base de données inclusive et fiable pour mieux comprendre les comportements et les besoins des différents segments de population des pays cibles ; et 3. Identifier les domaines prioritaires ainsi que les cibles pour accroître la littératie/capacité numérique et financière et l'inclusion financière, y compris les recommandations et les stratégies. |
| Partenaire de réalisation de UNCDF | RAS |
| Brève description des services requis | 1. **Fonctions clés**   L'objectif de cette demande de propositions (RFP) est de sélectionner un partenaire (entreprise individuelle ou consortium) pour mener l'enquête DFL. L'entreprise sélectionnée doit avoir une grande expérience dans la conduite d'enquêtes au niveau international et régional afin d'assurer que le déploiement du protocole d'enquête qui fournit à UNCDF un retour d'information de qualité pour comprendre les niveaux actuels de littératie financière et numérique dans les pays cibles (Niger, Gabon).  Notez que l'enquête a été développée et que UNCDF lancera la première série de résultats pour les pays du Pacifique en juin-juillet 2023, par conséquent les candidats n'auront pas besoin de développer une enquête à partir de zéro mais utiliseront l'enquête de UNCDF comme base.  L'entreprise sélectionnée, par le biais de l'enquête DFL, devra donc :  1. Adapter l'enquête DFL aux contextes actuels du Niger et du Gabon afin que la terminologie et les exemples utilisés (tels que les différents types de produits et services numériques disponibles sur des marchés spécifiques) soient appropriés et facilement compréhensibles. La traduction dans les principales langues locales fera partie de l'adaptation, du test et de la finalisation de l'instrument d'enquête.  2. Mener l'enquête DFL en utilisant à la fois des technologies en personne et des technologies assistées par ordinateur (i.e. CATI, CAPI), en assurant l'intégrité des données collectées et en gardant des notes détaillées de tous les changements à faire pour les itérations futures de l'enquête.  3. Diriger un processus de vérification avec UNCDF et les principales parties prenantes dans chaque pays afin de recueillir des commentaires locaux sur les résultats de l'enquête et d'assurer l'adhésion des partenaires de UNCDF dans chaque localité.  4. Préparer des rapports et des ensembles de données propres en anglais pour chacun des pays étudiés.   1. **Étendue des travaux**   L'enquête DFL sera menée au Niger et Gabon. Elle suivra une méthodologie fournie par UNCDF et sera adaptée, traduite et normalisée par l'entreprise sélectionnée. L'entreprise doit présenter une demande avec un plan pour les deux pays ciblés.  Pour mener à bien l'enquête DFL, l'entreprise sélectionnée effectuera les tâches suivantes :   1. Examiner le protocole d'enquête (qui sera fourni par UNCDF) et fournir une réponse de faisabilité et de viabilité de l'enquête :  * Une réponse de faisabilité et de viabilité du plan d'enquête * Une description de la manière dont l'enquête quantitative sera administrée/conduite * Une description de la manière dont l'enquête quantitative sera administrée/réalisée : Une description de la portée du travail qualitatif et de la manière dont il sera conçu, administré et mené. * Un plan de mise en œuvre consolidé détaillé (plan de travail)  1. Adapter et traduire l'enquête pour qu'elle corresponde le mieux possible à chaque contexte local 2. Réaliser l'enquête :  * Développer un cadre d'échantillonnage représentatif au niveau national pour chaque pays (avec une explication de la façon dont le cadre d'échantillonnage est représentatif au niveau national), y compris la prise en compte des indicateurs démographiques clés (par exemple, le groupe d'âge, le sexe, le lieu). * Conserver un enregistrement détaillé des "notes de terrain" qui devraient inclure des changements potentiels pour les itérations futures de l'enquête.  1. Gérer le processus de collecte des données, y compris l'assurance de la qualité des données, et fournir des mises à jour régulières sur les progrès réalisés aux homologues désignés de UNCDF. 2. Nettoyer les données et les analyser 3. Présenter les résultats initiaux à UNCDF et aux principales parties prenantes du programme par le biais d'un projet de rapport/atelier de vérification en personne (pour chaque pays individuellement). 4. Soumettre à l'examen des parties prenantes des projets de rapports nationaux comprenant les principales conclusions et recommandations (pour chaque pays individuellement). 5. Soumettre les rapports nationaux finaux, les ensembles de données finaux (nettoyés) pour chaque pays, et un rapport d'analyse global qui résume les résultats pour les deux pays. |
| Liste et description des prestations attendues | Notez que les activités et livrables ci-dessous doivent être réalisés dans chacun des deux pays où l'enquête est menée : **le Niger et le Gabon.**   |  |  | | --- | --- | | **Activités** | **Livrables** | | Une (1) réunion de lancement des activités d'enquête pour chacun des pays cibles (Niger et Gabon) | * Diriger une réunion virtuelle ou hybride avec l'UNCDF et les principales parties prenantes identifiées par l'UNCDF pour lancer des activités d'enquête au Niger * Diriger une réunion virtuelle ou hybride avec l'UNCDF et les principales parties prenantes au Gabon | | Examen du protocole d'enquête : 1 pour le Niger, 1 pour le Gabon | * Réponse de faisabilité et viabilité du plan d'arpentage * Plan de mise en œuvre pour la collecte, la préparation, le nettoyage et l'analyse des données (pour chacun des 2 pays)Plan de mise en œuvre pour la collecte, la préparation, le nettoyage et l'analyse des données (pour chaque pays) | | Contextualisation des outils d'enquête ; Niger et Gabon | * Instruments d'enquête adaptés, testés, pilotés, finalisés, révisés et acceptés par écrit par le spécialiste DFL et les chefs d'équipe pays dans les langues locales (un jeu par pays, pour un total de deux pays, le Niger et le Gabon) | | Mise en œuvre de l'enquête au Niger et au Gabon | * Cadre d'échantillonnage représentatif au niveau national et justification du cadre (un au Niger, un au Gabon) * Notes de terrain détaillées - 1 jeu pour le Niger et 1 jeu pour le Gabon (comme décrit ci-dessus) | | Présentation des premiers résultats  - 1 Présentation au Niger  - 1 Présentation au Gabon | * Ensembles de données (1 pour le Niger et 1 pour le Gabon) pour examen par l'UNCDF * Ventilation des résultats pour chaque atelier de vérification au niveau pays (Niger et Gabon) * Atelier de vérification dans chaque pays (Niger et Gabon) | | Création de rapports provisoires pour chaque pays  - 1 Présentation au Niger  - 1 Présentation au Gabon | * (un) rapport provisoire pour chaque pays étudié (Niger et Gabon) | | Finalisation des rapports nationaux  - 1 Présentation au Niger  - 1 Présentation au Gabon | * 1 (un) rapport final pour chaque pays étudié (1 pour le Niger, 1 pour le Gabon) | | Finalisation du rapport d'analyse global | * 1 (un) rapport final résumé combinant les résultats de tous les pays étudiés (Niger + Gabon) |   Notez que les activités et les produits livrables susmentionnés doivent être réalisés dans chaque pays où l'enquête est menée. |
| Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services | Gestionnaire du programme DFS4Res  Spécialiste de l’alphabétisation numérique et financière, UNCDF |
| Fréquence des rapports | Des mises à jour bihebdomadaires seront nécessaires pour assurer les progrès et permettre à UNCDF d'apporter son soutien à chaque étape du processus. Ces réunions peuvent être virtuelles, hybrides ou en personne |
| Exigences en matière de rapport d’avancement | L'entreprise devra faire le point sur l'avancement des activités par courrier électronique ou lors d'appels ou de réunions au moins toutes les deux semaines |
| Lieu des prestations | Adresse(s) exacte(s)  Au siège du prestataire |
| Durée prévue des prestations | Le projet devrait durer environ huit (mois), le rapport final détaillant les résultats dans tous les pays étudiés devant être soumis au plus tard le 31 août 2024 |
| Date de commencement prévue | 1 novembre 2023 |
| Date-limite d’achèvement | 31 août 2024 |
| Déplacements prévus | **Veuillez noter que l'entreprise doit avoir une présence physique (par l'intermédiaire d'un partenaire du consortium ou de son propre site) au Niger et au Gabon.**  Les déplacements seront déterminés lors de la sélection de l'entreprise, car différents candidats auront des emplacements différents. En fonction de la localisation de ses bureaux, le prestataire doit inclure le coût du déplacement dans son offre. |
| Exigences particulières en matière de sécurité | Habilitation de sécurité de l’ONU avant tout déplacement  Suivi des formations de base et supérieure de l’ONU en matière de sécurité  Assurance voyage multirisque  Autres [La sécurité du personnel de l'entreprise relève de la responsabilité de l'entreprise et non de celle de UNCDF] |
| Équipements à fournir par UNCDF (doivent être exclus du prix offert) | Espaces et équipements de bureau  Transport terrestre  RAS |
| Calendrier d’exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités | Requis  Non requis |
| Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services | Requis  Non requis |
| Devise de la soumission | Dollar des Etats-Unis  Euro  Devis locale |
| Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert | Doit inclure la TVA et autres impôts indirects applicables  Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables |
| Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions) | 60 days  90 days  120 days  Dans certaines circonstances exceptionnelles, UNCDF pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission. |
| Soumissions partielles | Interdites  Autorisées |
| Conditions de paiement | Notez que les activités et résultats ci-dessous doivent être réalisés dans chacun des deux pays où l'enquête est menée : **le Niger et le Gabon.**   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Activités** | **Livrables** | **Pourcentage** | **Date d’échéance ciblé** | Condition de versement du paiement | | * 2 réunions de lancement des activités d'enquête Examen du protocole d'enquête avec l'UNCDF et les principales parties prenantes (hybride ou virtuel) | * Achèvement d'une réunion virtuelle ou hybride avec l'UNCDF et les principales parties prenantes identifiées par l'UNCDF pour lancer les activités d'enquête : 1 au Niger, 1 au Gabon | 15% | Semaine 2 | Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées :   1. l’acceptation écrite par UNCDF de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et 2. la réception de la facture du prestataire de services. | | Revue du protocole d'investigation : 1 pour le Niger, 1 pour le Gabon | * Réponse de faisabilité et viabilité du plan d'enquête (1 Niger, 1 Gabon) * Plan de mise en œuvre pour la collecte, la préparation, le nettoyage et l'analyse des données (1 Niger, 1 Gabon) | | * Contextualisation des outils d'enquête | * Adaptation, test, pilotage, finalisation et acceptation écrite des instruments d'enquête dans les langues locales par l'UNCDF (un pour le Niger, un pour le Gabon) | 25% | Semaine 6 | | * Mise en œuvre de l'enquête * Rédaction et analyse des données | * Notes de terrain détaillées (1 jeu pour le Niger, 1 jeu pour le Gabon) couvrant le nombre de personnes interrogées contactées, le nombre d'enquêtes ou d'entretiens réalisés, les informations démographiques et les informations sur les observations clés qui peuvent être utilisées pour améliorer ou ajuster l'enquête à l'avenir en tant que ainsi que comprendre le processus sur le terrain (comme décrit ci-dessus) * Rapports intermédiaires pour le Niger et le Gabon | 20% | Semaine 15 | | * Présentation des résultats à l'UNCDF, aux principales parties prenantes identifiées dès le début du projet et, si possible, à l'ensemble de la communauté des parties prenantes | * Rapports finaux pour le Gabon et le Niger * Présentation finale (en ligne, hybride ou en personne à déterminer) * Rapport de synthèse final | 25% | Semaine 20 | | * Finalisation des ensembles de données | Ensembles de données finales nettoyées en anglais et français pour les deux pays étudiés (Gabon et Niger) | 15% | Semaine 30 | |
| Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement | **Gestionnaire du programme DFS4Res (révision initiale) et Spécialiste de l’alphabétisation numérique et financière, UNCDF (approbation finale)** |
| Type de contrat devant être signé | Bon de commande  Contrat institutionnel  Contrat de services professionnels  Contrat de longue durée  Autre type de contrat |
| Critère d’attribution du contrat | Prix offert le plus bas parmi les offres recevables sur le plan technique  Score combiné le plus élevé (l’offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %)  Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat de UNCDF (CGC). Il s’agit d’un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission. |
| Critère d’évaluation de la soumission | **Soumission technique (70 %) - Veuillez-vous référer au TdR pour plus de détails**   * + - Expertise de l’entreprise : 20 points     - Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d’exécution : 20 points     - Structure de la direction et qualifications du personnel clé : 20 points     - Renforcement de capacite et innovation : 10 points   **Soumission financière (30 %)**  À calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par UNCDF. |
| UNCDF attribuera le contrat à : | Un seul et unique prestataire de services  Un ou plusieurs prestataires de services, en fonction des facteurs suivants |
| Type de contrat à signer | ☐ Purchase Order  ☒ Contract Face Sheet (Goods and-or Services) UNCDF (this template is also utilised for Long-Term Agreement and if LTA will be signed, specify the document that will trigger the call-off. E.g., PO, etc.)  ☐ Other Type/s of Contract |
| Conditions générales du contrat | ☐ General Terms and Conditions for contracts (goods and/or services)  ☐ General Terms and Conditions for de minimi contracts (services only, less than $50,000)  Applicable Terms and Conditions are available at:  <http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html> |
| Annexes de la présente RFP | Formulaire de présentation de la soumission (annexe 2)  Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3)  TOR détaillé (annexe 4) |
| Personnes à contacter pour les demandes de renseignements  (Demandes de renseignements écrites uniquement) | UNCDF IDE Supporting Procurement Unit  Spécialiste en alphabétisation numérique et financière  Les réponses tardives de UNCDF ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si UNCDF estime qu’une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires. |
| Autres informations |  |

**Annexe 2**

**FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES[[1]](#footnote-2)**

***(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services[[2]](#footnote-3))***

[insérez le lieu et la date]

A : [*insérez le nom et l’adresse du coordonnateur de UNCDF]*

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes a UNCDF conformément aux exigences définies dans la RFP en date du *[précisez la date]* et dans l’ensemble de ses annexes, ainsi qu’aux dispositions des conditions contractuelles générales de UNCDF.

1. **Qualifications du prestataire de services**

*Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences de UNCDF en indiquant ce qui suit :*

1. *Profile – décrivant la nature de l’activité, le domaine d’expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
2. *Licences commerciales – documents d’immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
3. *États financiers vérifiés les plus récents – état des résultat et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
4. *Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande UNCDF, contenant une description de l’objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
5. *Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
6. *Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l’ONU, sur la liste de la division des achats de l’ONU ou sur toute autre liste d’exclusion de l’ONU.*
7. **Méthodologie proposée pour la fourniture des services**

|  |
| --- |
| *Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences de UNCDF en fournissant une description détaillée des modalités d’exécution essentielles, des conditions d’information et des mécanismes d’assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.* |

1. **Qualifications du personnel clé**

*Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :*

1. *les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d’équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;*
2. *des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et*
3. *la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu’il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*
4. **Ventilation des coûts par prestation\***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Prestations**  ***[énumérez-les telles qu’elles figurent dans la RFP]*** | **Pourcentage du prix total** | **Prix *(forfaitaire, tout compris)*** |
| 1 | Prestation 1 |  |  |
| 2 | Prestation 2 |  |  |
| 3 | …. |  |  |
|  | Total | 100 % |  |

*\*Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

1. **Ventilation des coûts par élément de coût *[Il ne s’agit que d’un exemple]***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description de l’activité** | **Rémunération par unité de temps** | **Durée totale de l’engagement** | **Nombre d’employés** | **Tarif total** |
| **I. Services fournis par le personnel** |  |  |  |  |
| 1. Services du bureau principal |  |  |  |  |
| a. Expertise 1 |  |  |  |  |
| b. Expertise 2 |  |  |  |  |
| 2. Services des bureaux locaux |  |  |  |  |
| a . Expertise 1 |  |  |  |  |
| b. Expertise 2 |  |  |  |  |
| 3. Services fournis de l’étranger |  |  |  |  |
| a. Expertise 1 |  |  |  |  |
| b. Expertise 2 |  |  |  |  |
| **II. Frais** |  |  |  |  |
| 1. Frais de déplacement |  |  |  |  |
| 2. Indemnité journalière |  |  |  |  |
| 3. Communications |  |  |  |  |
| 4. Reproduction |  |  |  |  |
| 5. Location de matériel |  |  |  |  |
| 6. Autres |  |  |  |  |
| **III. Autres coûts connexes** |  |  |  |  |

*[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]*

*[Fonctions]*

*[Date]*

**Annexe 3**

## Conditions générales applicables aux services

**1.0 STATUT JURIDIQUE :**

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d’un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents de UNCDF ou de l’Organisation des Nations Unies.

**2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS**:

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe a UNCDF ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s’abstenir de tout acte susceptible d’avoir des conséquences préjudiciables pour UNCDF ou l’Organisation des Nations Unies et devra s’acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts de UNCDF.

**3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :**

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l’exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

**4.0 CESSION :**

Le prestataire devra s’abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d’aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d’avoir obtenu le consentement préalable et écrit de UNCDF.

**5.0 SOUS-TRAITANCE :**

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l’approbation et l’autorisation préalable de UNCDF pour l’ensemble des sous-traitants. L’approbation d’un sous-traitant par UNCDF ne libérera le prestataire d’aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

**6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu’il n’a fourni ou qu’il ne proposera à aucun fonctionnaire de UNCDF ou de l’Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d’une condition essentielle du présent contrat.

**7.0 INDEMNISATION :**

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, UNCDF, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l’ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d’actes ou d’omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l’exécution du présent contrat. La présente disposition s’étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d’accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l’utilisation d’inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d’auteur ou d’autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s’éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

**8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :**

**8.1** Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l’exécution du présent Contrat.

**8.2** Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d’indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.

**8.3** Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d’un montant adéquat pour couvrir les demandes d’indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l’endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l’utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.

**8.4** Sous réserve de l’assurance contre les accidents du travail, les polices d’assurance prévues par le présent article devront :

**8.4.1** nommer UNCDF en qualité d’assuré supplémentaire ;

**8.4.2** inclure une renonciation à subrogation de l’assureur dans les droits du prestataire contre UNCDF ;

**8.4.3** prévoir que UNCDF recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.

**8.5** Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir a UNCDF une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

**9.0 CHARGES/PRIVILEGES :**

Le prestataire devra s’abstenir de causer ou de permettre l’inscription ou le maintien d’un privilège, d’une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou de UNCDF sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

**10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :**

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu’il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l’issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n’en aura plus besoin. Lors de sa restitution a UNCDF, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l’usure normale. Le prestataire sera tenu d’indemniser UNCDF au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l’usure normale.

**11.0 DROITS D’AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :**

**11.1** Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, UNCDF pourra revendiquer l’ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d’auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour UNCDF dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l’exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour UNCDF.

**11.2** Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l’exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l’exécution de ses obligations aux termes du contrat, UNCDF ne se prévaudra d’aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes a UNCDF une licence perpétuelle d’utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.

**11.3** Si UNCDF en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d’une manière générale, prêter son assistance aux fins de l’obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence a UNCDF, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.

**11.4** Sous réserve des dispositions qui précèdent, l’ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété de UNCDF, devront être mis à sa disposition aux fins d’utilisation ou d’inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu’aux fonctionnaires autorisés de UNCDF à l’issue des prestations réalisées en application du contrat.

**12.0 UTILISATION DU NOM, DE L’EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DE UNCDF OU DE L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES :**

Le prestataire devra s’abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu’il fournit des prestations a UNCDF et devra également s’abstenir de toute utilisation du nom, de l’emblème ou du sceau officiel de UNCDF ou de l’Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom de UNCDF ou de l’Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

**13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :**

Les informations et données considérées par l’une ou l’autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l’une des parties (le « Divulgateur ») à l’autre partie (le « Destinataire ») au cours de l’exécution du contrat et qui seront qualifiées d’informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

**13.1** Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

**13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s’astreint pour ses propres informations similaires qu’il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

**13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.

**13.2** A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :

**13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et

**13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l’exécution d’obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu’il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d’un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu’aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :

**13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou

**13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou

**13.2.2.3** s’agissant de UNCDF, un fonds affilié tel que l’UNCDF, l’UNIFEM ou l’UNV.

**13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l’Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier a UNCDF suffisamment à l’avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu’une telle divulgation ne soit effectuée.

**13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l’Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.

**13.5** Le Destinataire n’aura pas l’interdiction de divulguer les Informations qu’il aura obtenues d’un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.

**13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

**14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION**

**14.1** En cas de survenance d’un quelconque évènement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit du UNCDF avec l’ensemble des détails s’y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l’incapacité totale ou partielle d’exécuter ses obligations et de s’acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier a UNCDF tout autre changement de situation ou la survenance de tout évènement compromettant ou risquant de compromettre l’exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, UNCDF prendra les mesures qu’il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l’octroi au prestataire d’un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.

**14.2** Si, en raison d’un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s’acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, UNCDF aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l’article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.

**14.3** Le terme de force majeure, tel qu’il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d’autres actes d’une nature ou d’une force similaire.

**14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu’en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles UNCDF est engagé ou se prépare à s’engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles UNCDF se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

**15.0 RESILIATION**

**15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l’autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L’engagement d’une procédure d’arbitrage conformément à l’article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.

**15.2** Le PNUD se réserve le droit de résiliation le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, UNCDF devra rembourser au prestataire l’ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.

**15.3** En cas de résiliation par UNCDF en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par UNCDF au prestataire, à l’exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.

**15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s’il tombe en cessation de paiements, s’il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, UNCDF pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer UNCDF de la survenance de l’un quelconque des évènements susmentionnés.

**16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS**

**16.1** **Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l’amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

**16.2** **Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n’auront pas fait l’objet d’un règlement amiable en application de l’article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l’une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l’autre partie, devront être soumis par l’une ou l’autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d’arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l’ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l’Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s’il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l’article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l’article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d’arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n’aura pas le pouvoir d’allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n’aura pas le pouvoir d’allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s’agir que d’intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d’un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

**17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu’elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l’Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

**18.0 EXONERATION FISCALE**

**18.1** La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l’Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérées de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d’utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l’égard d’objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l’exonération de l’Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter UNCDF afin de décider d’une procédure mutuellement acceptable.

**18.2** Par conséquent, le prestataire autorise UNCDF à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n’ait consulté UNCDF avant leur paiement et que UNCDF n’ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir a UNCDF la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

**19.0 TRAVAIL DES ENFANTS**

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l’enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu’un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précède autorisera UNCDF à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

**20.0 MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l’assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l’article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l’interdiction ou la limitation de l’emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précède autorisera UNCDF à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

**21.0 RESPECT DES LOIS**

Le prestataire devra se conformer à l’ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l’exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

**22.0 EXPLOITATION SEXUELLE**

**22.1** Le prestataire devra prendre l’ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l’encontre de quiconque d’actes d’exploitation ou d’abus sexuel par le prestataire lui-même, par l’un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. À cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d’exploitation et d’abus sexuels à l’encontre d’une telle personne. En outre, le prestataire devra s’abstenir d’échanger de l’argent, des biens, des services, des offres d’emploi ou d’autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d’actes d’exploitation ou dégradantes, et devra prendre l’ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu’il aura engagées d’agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera UNCDF à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

**22.2** Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l’âge lorsque l’employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu’un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

**20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de UNCDF, seul le fonctionnaire autorisé de UNCDF a le pouvoir d’accepter pour le compte de UNCDF toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l’une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable à UNCDF à moins de faire l’objet d’un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé de UNCDF conjointement.

**Annexe 4**

**Termes de Reference : RÉALISATION D'UNE RECHERECHE SUR L’ALPHABETISATION NUMÉRIQUE ET FINANCIÈRE : LES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES POUR LA RESILIENCE (DFS4Res)**

1. **Description du projet**

**A PROPOSE DE L’UNCDF**

Fondé par une résolution de l'assemblée générale en 1966, UNCDF) met les finances publiques et privées au service des pauvres dans les 46 pays les moins avancés du monde. Avec son mandat de capital et ses instruments, l’UNCDF propose des solutions financières qui tentent de mobiliser des ressources publiques et privées, tant au niveau international que national, pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local. UNCDF met en œuvre le programme "Services financiers numériques pour la résilience (DSF4Res)" un programme quadriennal (2021 à 2024) soutenu par l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et mis en œuvre par UNCDF. Le programme vise à déployer des solutions de finance numérique à grande échelle pour approfondir l'inclusion financière et accélérer la reprise économique à partir du COVID-19 afin de rendre les économies et les sociétés plus résilientes aux chocs extérieurs. Cette consultance se concentrera sur les pays DFS4Res en Afrique subsaharienne et établira une base pour les populations les plus reculées dans ces pays utilisent des services numériques innovants dans leur vie quotidienne, ce qui les aidera à atteindre la viabilité financière, à renforcer la résilience et à accroître la richesse, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Les compétences de l’UNCDF s’exercent dans trois domaines de travail principaux : (1) le développement

et le financement d'économies numériques inclusives grâce à une approche axée sur le développement de marché, largement stimulé par la finance numérique et l'innovation ; (2) le financement du développement local par le biais de la décentralisation fiscale (incluant le financement local de l'adaptation au climat), le financement municipal et le financement de projets structurés, pour stimuler la transformation du marché dans le développement économique local ; et (3) le financement des investissements, pour dynamiser l'accumulation de capital et la transformation du marché dans des zones

financièrement mal desservies, ce qui inclut la recherche d'investissements, les vérifications requises, la réduction des risques, le déploiement de prêts et de garanties, et l'afflux de capitaux d'investissement d'investisseurs nationaux et internationaux. L'autonomisation économique des femmes et des jeunes est

spécifiquement formulée dans toutes les activités de l’UNCDF, et cela concerne tant ses objectifs, ses approches, que sa théorie du changement, ses cibles et ses indicateurs.

**LA SITUATION**

L'alphabétisation numérique et l'alphabétisation financière sont deux domaines d'une importance capitale pour l'Afrique subsaharienne. Compte tenu des faibles niveaux actuels de LDF sur le continent et de l'augmentation de l'adoption de la numérisation des services financiers, il est nécessaire de doter les Africains, en particulier ceux qui ne sont pas encore en mesure de bénéficier des progrès rapides de la technologie, des compétences adéquates en matière de gestion numérique et financière. Si, ces dernières années, des investissements importants ont été réalisés en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes dans l'infrastructure numérique de base et si les gouvernements nationaux donnent la priorité à l'amélioration de la connectivité numérique sur le continent, il reste du travail à faire tant du côté de l'offre que de celui de la demande. L'économie numérique en plein essor peut donc avoir un impact positif sur de nombreuses vies, et bien que la pandémie de COVID-19 se soit révélée être un catalyseur de la numérisation, le revers de la même médaille est un risque accru de laisser pour compte les plus vulnérables dans les pays africains.

C'est dans ce contexte que UNCDF, en étroite collaboration avec les principales parties prenantes des secteurs public et privé, vise à soutenir le développement d'économies numériques inclusives dans les pays du continent qui ont le plus besoin d'un soutien en matière de numérisation. Le programme Digital Finance Services for Resilience (DFS4Res) a été initialement lancé dans la région du Pacifique en partenariat avec le PNUD et la CNUCED, où UNCDF a joué un rôle de premier plan dans la réalisation de profonds changements au cours de la dernière décennie, depuis l'élaboration de politiques jusqu'à la première initiative d'éducation financière au niveau national dans la région du Pacifique, à Fidji. UNCDF s'efforce maintenant d'appliquer les leçons et les outils de ces initiatives aux pays de l'Afrique subsaharienne.

**ENONCE DU PROBLEME**

Alors que l'éducation financière et numérique est un domaine clé pour les gouvernements du continent africain et des Caraïbes, il y a une pénurie de données qui peuvent être utilisées pour former une image de base des niveaux actuels d'éducation numérique et financière sur laquelle les programmes de renforcement de ces capacités peuvent se baser. Dans le cadre du programme DFS4Res dans le Pacifique, UNCDF a mis au point une enquête sur la culture numérique et financière qui a été normalisée, réalisée et qui servira de base à des programmes visant à renforcer la culture et les capacités dans ces domaines pour ceux qui sont considérés comme le "dernier kilomètre". UNCDF va maintenant adapter et mener cette enquête dans les pays susmentionnés pour servir de base à des programmes sur d'autres continents.

Dans le même temps, alors que l'adoption des services financiers a augmenté au fil du temps, avec 23% des Africains possédant des comptes formels en 2011 contre 55% en 2021, et 21% des adultes possédant un compte mobile en 2017 contre 33% en 2021, la sous-utilisation et le manque de couverture du dernier kilomètre restent des obstacles critiques à la réalisation du plein potentiel de l'inclusion financière. La finance numérique a élargi à la fois la variété et la profondeur des services disponibles pour le consommateur final, tout en augmentant leur accessibilité, leur commodité et leur caractère abordable. Dans une publication récente, la GSMA a estimé qu'en 2021, le nombre de comptes enregistrés dans le monde avait atteint 1,35 milliard, soit 18 % depuis 2020 et 10 fois plus qu'en 2012. En outre, 518 millions de ces comptes étaient actifs sur une base de 90 jours.

Les données 2021 Global Findex de la Banque mondiale montrent clairement qu'après le début de la pandémie de Covid-19, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont connu une croissance à deux chiffres de l'utilisation des comptes d'argent mobile (dont le Gabon) et que ces comptes sont considérés comme les principaux moteurs de l'inclusion financière sur le continent. La croissance prévue de la propriété et de l'utilisation des téléphones mobiles et l'expansion de l'infrastructure numérique, associées au coût relativement faible du développement d'applications, sont susceptibles de renforcer le profil des technologies numériques en tant qu'outils permettant de relever les défis de la productivité agricole, de l'emploi et de la croissance inclusive. Selon un rapport du PNUD de 2022 sur les plateformes numériques pour tous, les technologies et services numériques ont le potentiel de contribuer à la valeur économique de l'Afrique subsaharienne à hauteur de 184 milliards de dollars US d'ici 2024, et les services financiers numériques pourraient augmenter le PIB annuel des économies émergentes de 3,7 billions de dollars US d'ici 2025.

La promesse des technologies numériques va au-delà des paiements et englobe toutes sortes de services financiers alimentés par le numérique, souvent catégorisés comme Fintech (entreprises de technologie financière) dans la littérature actuelle. Les technologies innovantes remettent déjà en question les modèles commerciaux de transfert de fonds, coûteux et gérés par des agents, qui sont gourmands en liquidités et entraînent des coûts opérationnels et de mise en conformité élevés. Les technologies de la téléphonie mobile, notamment l'argent mobile, les monnaies numériques, la blockchain et les registres distribués, l'identification numérique et les plateformes en nuage, ont la capacité de réduire considérablement le coût des services financiers, tels que les envois de fonds internationaux, et d'assurer une plus grande transparence.

Pour ces raisons, une enquête de base substantielle sur la littératie numérique et financière aidera à identifier les différents niveaux de littératie numérique et financière aujourd'hui. Elle permettra également à UNCDF de mesurer l'impact de son travail sur le développement de la culture numérique et financière à la fin du projet. Il permettra au programme DSF4Res d'examiner le niveau de ces connaissances, ainsi que d'identifier les domaines sur lesquels se concentrer et d'améliorer le comportement financier et numérique des ménages des pays ciblés.

UNCDF, à travers le programme Digital Financial Services for Resilience (DFS4Res), recherche des candidatures d'institutions de recherche légalement établies, de groupes de réflexion, d'organisations du secteur privé et/ou public pour mener une enquête sur la littératie numérique et financière (LNF) dans les pays du programme DFS4Res, Niger et Gabon. Les candidats, qu'il s'agisse d'entreprises individuelles ou de consortiums, sont ci-après dénommés "l'entreprise".

**REPONSE ACTUELLE**

Le protocole d'enquête a d'abord été développé par UNCDF dans la région du Pacifique en réponse au manque de données centralisées sur la culture numérique et financière, comme c'est le cas dans de nombreux PMA. Avec l'aide d'un consultant expert, le développement du protocole d'enquête a été précédé de nombreuses consultations avec les banques centrales respectives, les principales ONG et les établissements d'enseignement tels que les universités et les centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Le consultant a également été chargé d'anticiper un protocole d'enquête qui pourrait être adapté à d'autres régions du monde, telles que l'Afrique subsaharienne. Le résultat est un protocole d'enquête conçu de telle sorte que, bien que la première itération soit spécifiquement adaptée à la région du Pacifique, ses éléments clés correspondent aux normes internationales et l'enquête est prête à être adaptée à de nouveaux contextes.

Le programme DFS4Res étend l'enquête DFL aux contextes de l'Afrique subsaharienne et des Caraïbes afin de mieux comprendre les besoins des personnes dans les pays cibles en termes d'éducation numérique et financière et d'être en mesure de fournir des données concrètes sur les domaines de faiblesse et les opportunités de collaboration avec les principales parties prenantes dans l'espace de l'éducation numérique et financière. Cela permettra au programme DFS4Res de créer des activités et des projets sur mesure pour répondre aux besoins d'apprentissage des personnes dans les pays cibles, en particulier les femmes, les MPME, les habitants des zones rurales, les jeunes, les migrants et les personnes déplacées à l'étranger. Alors que les économies numériques du monde entier connaissent une période de croissance rapide, l'Afrique subsaharienne aura besoin d'une main-d'œuvre numériquement et financièrement habilitée et d'utilisateurs finaux numériquement et financièrement alphabétisés. Des initiatives sur mesure basées sur des données solides permettront à l'Afrique subsaharienne de disposer des compétences nécessaires pour que les citoyens soient plus employables, entreprenants, productifs, créatifs et prospères, tout en veillant à ce qu'ils restent en sécurité lorsqu'ils se déplacent dans l'économie numérique.

**SOLICITATIONS**

L'entreprise sous contrat sera guidée par le protocole d'enquête de UNCDF, ainsi que par un soutien consultatif, et réalisera l'adaptation de l'enquête, la collecte des données, la préparation, l'analyse et la rédaction des rapports. L'enquête et le protocole d'enquête doivent être traduits du français vers la (les) langue(s) locale(s) de chaque pays, sous la supervision et avec l'aide de l'entreprise.

Les candidats devront travailler en étroite collaboration avec le personnel de UNCDF ainsi qu'avec les parties prenantes publiques et privées dans chaque pays pendant les phases d'adaptation, de traduction, de normalisation, de travail sur le terrain et d'analyse de la recherche.

Les candidats peuvent postuler de manière indépendante ou en consortium, à condition que le consortium ait un partenariat préétabli avant de soumettre la candidature.

UNCDF fournira au(x) candidat(s) retenu(s):

• Contrat des services professionnelles pour financer le coût total de la mise en œuvre du projet

• Assistance technique et possibilités de collaboration avec les parties prenantes

Le candidat retenu devra apporter sa contribution en fournissant du personnel de terrain/des enquêteurs formés et ayant une expérience préalable des outils de recherche en face à face et assistés par la technologie, ainsi que du matériel et des logiciels pour la collecte et l'analyse des données, et des mécanismes de protection des données.

Les demandes de renseignements relatives à cette invitation à soumissionner (RFP) peuvent être envoyées par courrier électronique à [uncdf.procurement@uncdf.org](mailto:uncdf.procurement@uncdf.org).

Les demandes de renseignements concernant la présente demande de soumissions peuvent être envoyées par courrier électronique à digital.procurement.bru@uncdf.org et jessica.massie@uncdf.org au plus tard le 11 août 2023.

Lors de la préparation de votre proposition, il vous incombe de veiller à ce qu'elle parvienne à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date limite. Les propositions reçues par UNCDF après la date limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte pour l'évaluation. Les propositions devant être soumises par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elles sont signées et au format .pdf, et qu'elles sont exemptes de tout virus ou fichier corrompu.

Les fichiers de la proposition technique et de la proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉS, envoyés séparément et clairement marqués "PROPOSITION TECHNIQUE" ou "PROPOSITION FINANCIÈRE", selon le cas. Chaque document doit comporter le nom et l'adresse du proposant. L'objet du courrier électronique doit être le suivant RFP Ref : 97901 RÉALISATION D'UNE RECHERECHE SUR L’ALPHABETISATION NUMÉRIQUE ET FINANCIÈRE : LES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES POUR LA RESILIENCE (DFS4Res).

1. **Objectifs**

L'enquête permettra à UNCDF et à l'ensemble des parties prenantes de comprendre les connaissances, les compétences, les attitudes et les comportements actuels des citoyens du Niger et du Gabon. Les résultats de l'enquête fourniront des données qui aideront à identifier les lacunes et les priorités pour les programmes d'éducation numérique et financière à cibler, et permettront une comparaison entre les différents groupes cibles ainsi qu'une comparaison entre les pays.

1. **Taches spécifiques**

L'objectif de cette invitation à soumissionner (RFP) est de sélectionner une entreprise (ou un consortium) ayant une grande expérience dans la conduite d'enquêtes au niveau international et régional afin d'assurer le déploiement du protocole d'enquête qui fournit à UNCDF un retour d'information de qualité pour comprendre les niveaux actuels d'éducation financière et numérique dans les pays cibles du DFS4Res (Niger, Gabon). L'étendue du travail comprendra, sans s'y limiter, les éléments suivants et le nombre de rapports dépendra du nombre de pays que le(s) candidat(s) sélectionné(s) couvrira(ont).

Notez que l'enquête quantitative a été développée et que les candidats n'auront pas besoin de développer une enquête à partir de zéro, mais d'utiliser l'enquête de UNCDF comme base.

L’entreprise sélectionnée devra :

1. Adapter l'enquête DFL aux contextes actuels du Niger et du Gabon, afin que la terminologie et les exemples utilisés (tels que les différents types de produits et services numériques disponibles sur des marchés spécifiques) soient appropriés et facilement compréhensibles. La traduction dans les principales langues locales fera partie de l'adaptation, du test et de la finalisation de l'instrument d'enquête.
2. Mener l'enquête en utilisant à la fois des technologies en personne et des technologies assistées par ordinateur (i.e. CATI, CAPI), en assurant l'intégrité des données collectées et en gardant des notes détaillées de tous les changements à faire pour les itérations futures de l'enquête.
3. Diriger un processus de vérification avec UNCDF et les principales parties prenantes dans chaque pays afin de recueillir des commentaires locaux sur les résultats de l'enquête et d'assurer l'adhésion des partenaires de UNCDF dans chaque localité.
4. Préparer des rapports et des ensembles de données propres en anglais pour chacun des pays étudiés.

1. **Etendue du travail**

Les candidats doivent également être en mesure de fournir une assurance/preuve de leur capacité à mener légalement des recherches dans le ou les pays proposés. L'enquête sera menée au Niger et au Gabon. Elle suivra une méthodologie fournie par l’UNCDF et sera adaptée, traduite et normalisée par la société sélectionnée. L'entreprise doit présenter une demande avec un plan pour les deux pays.

Pour mener à bien l'enquête, l'entreprise sélectionnée effectuera les tâches suivantes :

1. Examiner le protocole d'enquête et fournir :

* Réponse de faisabilité et viabilité du plan d'enquête
* Description de la manière dont l'enquête quantitative sera administrée/réalisée
* Facultatif : description de la portée du travail qualitatif et de la manière dont il sera conçu, administré et mené
* Plan de mise en œuvre consolidé détaillé (inclure tous les pays pour lesquels le candidat postule dans la candidature ; un ou plusieurs)

1. Adapter et traduire l'enquête pour qu'elle corresponde le mieux possible à chaque contexte local
2. Réaliser l'enquête :

* Développer un cadre d'échantillonnage représentatif au niveau national (avec une explication sur la façon dont le cadre d'échantillonnage est représentatif au niveau national)
* Conserver un enregistrement détaillé des "notes de terrain" qui doivent inclure les changements potentiels pour les itérations futures de l'enquête

1. Gérer le processus de collecte des données, y compris l'assurance de la qualité des données, et fournir des mises à jour régulières sur les progrès accomplis aux homologues désignés de UNCDF.
2. Nettoyer les données et les analyser
3. Présenter les résultats initiaux à UNCDF et aux principales parties prenantes du programme par le biais d'un projet de rapport/atelier de vérification (pour chaque pays individuellement).
4. Soumettre à l'examen des parties prenantes des projets de rapports nationaux comprenant les principales conclusions et recommandations (pour chaque pays individuellement).
5. Soumettre les rapports nationaux finaux, les ensembles de données finaux (nettoyés) pour chaque pays, et un rapport d'analyse global qui résume les résultats pour les deux pays.
6. **Domaines de l’intervention**

UNCDF invite les entités enregistrées qui peuvent offrir des solutions innovantes et évolutives pour relever un ou plusieurs des défis suivants dans les domaines d’intervention. Les candidats doivent également être en mesure de fournir une assurance/preuve de leur capacité à mener légalement des recherches dans le(s) pays proposé(s):

|  |  |
| --- | --- |
| **Domaines de l’intervention** | **Défis / problème et objectifs pour chercher la solution** |
| Gérer et mettre en œuvre le protocole d'enquête dans les pays couverts par l'organisation en collaborant avec les parties prenantes locales et les homologues de l’UNCDF afin d'assurer un déploiement durable du protocole d'enquête et d'atteindre les publics ciblés. | *Défis :*   1. Bien que les restrictions liées au COVID-19 aient été levées pour la plupart dans les pays cibles, les organisations doivent être prêtes à mettre en place des mesures de protection si elles s'avèrent nécessaires, ainsi qu'à faire preuve de souplesse si la formation et les déplacements sont limités. 2. Les infrastructures dans les zones rurales et difficiles d'accès des pays cibles ne permettent pas toujours la connectivité ou les entretiens en face à face ; des outils alternatifs (basés sur la technologie) doivent donc être proposés. 3. Possibilité de biais dans les réponses des personnes interrogées   *Objectifs* :   1. Créer une base de données solide répertoriant les niveaux d'alphabétisation financière, numérique et digitale des personnes vivant dans les pays cibles, en particulier les communautés rurales, les femmes, les jeunes et les MPME, les migrants et les personnes déplacées à l'étranger :    * Comprendre pourquoi les niveaux sont faibles, modérés ou élevés    * Identifier les obstacles/barrières à l'accès aux formations/contenus de littératie financière et numérique 2. Acquérir des connaissances approfondies sur les types d'interventions d'éducation financière, numérique et digitale (à la fois le contenu et les mécanismes de livraison) en comprenant les besoins des personnes dans les pays cibles. 3. Construire une base de données inclusive et fiable pour mieux comprendre les comportements et les besoins des différents segments de population des pays cibles ; et 4. Identifier les domaines prioritaires ainsi que les cibles pour accroître la littératie/capacité numérique et financière et l'inclusion financière, y compris les recommandations et les stratégies |

1. **Livrables et calendrier**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Livrables** | **Pourcentage** | **Approuvé par** | **Date d’échéance ciblé** |
| * Réunion de lancement des activités de l'enquête * Examen du protocole d'enquête | * Diriger une réunion virtuelle ou hybride avec UNCDF et les principales parties prenantes identifiées par UNCDF pour lancer les activités de l'enquête. * Réponse de faisabilité et viabilité du plan d'enquête * Plan de mise en œuvre pour la collecte, la préparation, le nettoyage et l'analyse des données (pour chaque pays) * Facultatif : plan de travail qualitatif pour compléter la collecte de données quantitatives | 15% | Gestionnaire du programme DFS4Res  Specialiste DFL, DFS4Res | Semaine 2 |
| Contextualisation des outils d'enquête | * Adaptation, test, pilotage et finalisation des instruments d'enquête dans les langues locales (une série par pays) | 25% | Gestionnaire du programme DFS4Res  Specialiste DFL, DFS4Res | Semaine 6 |
| * Mise en œuvre de l'enquête * Rédaction et analyse des données | * Notes détaillées sur le terrain (comme décrit ci-dessus) * Rapports provisoires pour les deux pays | 20% | Gestionnaire du programme DFS4Res  Specialiste DFL, DFS4Res | Semaine 15 |
| Présentation des résultats | * Rapports finaux pour les deux pays étudiés * Rapport de synthèse final | 25% | Gestionnaire du programme DFS4Res  Specialiste DFL, DFS4Res | Semaine 20 |
| Finalisation des ensembles de données | * Ensembles de données finales nettoyées en anglais et français pour les deux pays étudiés | 15% | Gestionnaire du programme DFS4Res  Specialiste DFL, DFS4Res | Semaine 30 |

1. **Critères d’évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d’évaluation** | **NOTE**  **MAX** |
| **RELEVANCE**  Dans quelle mesure le candidat possède-t-il une expérience pertinente dans la réalisation d'enquêtes similaires, à la fois en termes de sujet et d'échelle ? Dans quelle mesure le candidat a-t-il une expérience significative dans le ou les pays à couvrir ? Le candidat a-t-il fait preuve d'une bonne compréhension et d'une expérience avérée dans le travail avec les segments de la population cible ? Le candidat apporte-t-il la preuve d'une telle expérience en matière de suivi, d'évaluation et de rédaction de rapports analytiques ? | **20** |
|  |  |
| **METHODOLOGIE**  Le candidat recevra le protocole de l'enquête et devra clairement suivre le protocole lui-même ou expliquer tout écart ou changement. Le candidat doit expliquer en détail comment son équipe atteindra les publics cibles et les segments cibles prévus. Plus précisément :  Comment le demandeur gérera-t-il les données ? Quel est le système mis en place par le candidat pour garantir la sécurité des données et la confidentialité des répondants ? Comment procédera-t-il à l'analyse ? Dans quelle mesure la méthodologie du demandeur est-elle adaptée aux conditions et aux délais du plan de mise en œuvre ? Dans quelle mesure les objectifs proposés s'appuient-ils sur une logique solide (par exemple, les niveaux de connaissance actuels, la capacité du demandeur à fournir des résultats, les partenariats)? | **20** |
|  | |
| **EXPERIENCE DE L’EQUIPE ET DE L’ENTREPRISE**  Quelle est la composition de l'équipe ? Taille et rôles ? Quelle est l'expérience pertinente des membres de l'équipe proposée dans le secteur ? Cela concerne l'éducation financière, la culture numérique, la recherche et la production d'analyses de haute qualité et de recommandations programmatiques. Quelle est la structure de gestion et les qualifications du personnel clé ? | **20** |
|  |  |
| **RENFORCEMENT DE CAPACITE ET INNOVATION**  Dans quelle mesure le candidat recrute-t-il et renforce-t-il les capacités des membres de l'équipe locale tels que les enquêteurs, les traducteurs, etc. De quel personnel et de quelle infrastructure le demandeur dispose-t-il déjà dans le(s) pays, et depuis combien de temps ? La solution proposée par le candidat intègre-t-elle l'utilisation des ressources locales ? Dans quelle mesure l'approche proposée par le candidat est-elle innovante ? Dans quelle mesure la solution proposée permet-elle de répondre aux besoins des publics cibles? | **10** |
|  | |
| **CRITERES D’EVALUATION – FINANCIERE** | |
| Offre financière/coût de réalisation du projet (y compris le rapport qualité-prix en termes de coûts financiers par rapport au nombre de participants interrogés) | **30** |

1. **Détails supplémentaires**

## Groupes ciblés

Citoyens du Gabon et du Niger (dans le cadre de DFS4Res), en particulier les communautés rurales, les femmes, les jeunes et les MPME, ainsi que les migrants et les personnes déplacées à l'étranger, le cas échéant.

## Couverture géographique

Le protocole d'enquête doit être mis en œuvre dans les pays ciblés pour lesquels le candidat postule, de manière à garantir des données représentatives au niveau national.

## Durée du projet

Le projet devrait durer environ huit mois. Le rapport d'évaluation final devra être soumis au plus tard le 31 Juillet 2024.

## Langue

Les documents finaux et toute correspondance entre l'organisation candidate (dans le cas de consortiums, le candidat principal) et l’UNCDF doivent être rédigés en anglais ou français.

## Budget

UNCDF accordera une subvention aux candidats sélectionnés qui sont techniquement conformes aux critères d'évaluation énoncés dans le TOR et RFP. Les contributions de UNCDF s'élèveront au maximum à 100% du coût total, à l'exception des coûts matériels énumérés ci-dessus qui doivent être fournis par l'organisation/le consortium.

Les candidatures devront décrire comment les candidats déploieront la subvention et si des services d'assistance technique ou de mentorat sont recherchés. Des services d'assistance technique supplémentaires seront fournis par l’UNCDF sur une ligne budgétaire distincte.

1. **Structure de la demande**

* Les soumissions peuvent être soumises au plus tard le lundi 28 août 2023 et par courriel à l’adresse : [uncdf.procurement@uncdf.org](mailto:uncdf.procurement@uncdf.org)
* Lors de la préparation de votre proposition, il vous incombe de veiller à ce qu'elle parvienne à l'adresse ci-dessus au plus tard à la date limite. Les propositions reçues par le PNUD après la date limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte pour l'évaluation. Les propositions devant être soumises par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elles sont signées et au format .pdf, et qu'elles sont exemptes de tout virus ou fichier corrompu.
* Les fichiers de la proposition technique et de la proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉS, envoyés séparément et clairement marqués "PROPOSITION TECHNIQUE" ou "PROPOSITION FINANCIÈRE", selon le cas. Chaque document doit comporter le nom et l'adresse du proposant. L'objet du courriel doit être le suivant RFP Ref :97901 : RFP 97901 – RÉALISATION D'UNE RECHERECHE SUR L’ALPHABETISATION NUMÉRIQUE ET FINANCIÈRE : LES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES POUR LA RESILIENCE (DFS4Res).
* La proposition du soumissionnaire doit être organisée de manière à respecter le format de la proposition technique, tel qu'il est décrit à l'annexe 2 du présent appel d'offres.

Toutes les soumissions peuvent être complétées en anglais ou français.

1. **Calendrier**

|  |  |
| --- | --- |
| 18 Juillet 2023 | Ouverture de la fenêtre de candidature |
| 11 août 2023 | Date limite pour les questions |
| 16 août 2023 16h :00 Heure d'Europe centrale / 14h :00 GMT | Webinaire pour l'appel d'offres - l'inscription est requise sur ce lien : https://undp.zoom.us/meeting/register/tZYvdOCvqzkiHtRf1jYavETzssji39t-QoO5 |
| 18 août2023 | Publication du document FAQ |
| 28 août 2023 | Date limite de soumission |

1. **Durée prévue du contrat/de la mission**

La mission devrait se dérouler dans un délai de 9 mois à compter de la date de début. À la fin de la mission, la firme devra soumettre un certificat d'achèvement des travaux justifiant le temps passé. Il est prévu que UNCDF ait besoin de 4 à 8 semaines pour fournir des commentaires et approuver/accepter les résultats.

Date de début prévue : 1 novembre 2023

Date de fin prévue : 31 août 204

1. **Demandes de renseignements**

Pour les demandes et les questions, envoyez un courriel à [uncdf.procurement@uncdf.org](mailto:uncdf.procurement@uncdf.org) .

Un document répondant aux questions les plus fréquemment posées sera continuellement mis à jour sur le site web de l’invitation à soumissionner : https://procurement-notices.undp.org/view\_notice.cfm?notice\_id=97901

1. *Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.*  [↑](#footnote-ref-2)
2. *Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.* [↑](#footnote-ref-3)